

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2023**



Allen, Paquet & Arseneau LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS • COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

Index

aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2.
État de la situation financière	3.
État des revenus et dépenses	4.
État de l'évolution de l'actif net	5.
État des flux de trésorerie	6.
Notes aux états financiers	7 - 12.





Allen, Paquet & Arseneau LLP

Your business partner of choice
Votre partenaire d'affaires par excellence

625, ave St. Peter Ave, Suite 100
Bathurst, NB
E2A 4Z6
Tel: 506 546-1460
Fax: 506 546-9950
Info.Bathurst@apallp.com
www.apallp.cpm

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Office de commercialisation des produits forestiers du Nord, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

L'état de la situation financière, des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été préparés par une autre firme comptable qui ont émis un rapport non qualifié daté du 15 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 14 juin 2023

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

État de la situation financière

Au 31 mars

2023

2022

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	784 558 \$	759 056 \$
Investissement à court terme (note 3)	24 457	24 245
Comptes à recevoir (note 4)	135 170	257 357
Frais payés d'avance	47 335	47 023
	991 520	1 087 681
INVESTISSEMENTS (note 5)	368 125	262 890
IMMOBILISATIONS (note 6)	197 215	193 048
	1 556 860 \$	1 543 619 \$

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Comptes à payer et frais courus	75 556 \$	110 374 \$
Remises gouvernementales à payer	919	-
Portion à court terme de la dette à long terme	21 000	24 000
	97 475	134 374
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	21 000
REDEVANCES DE GESTION FORESTIÈRE DIFFÉRÉES (note 8)	65 547	78 295
	163 022	233 669

ACTIF NET

ACTIF NET - Page 5	1 393 838	1 309 950
	1 556 860 \$	1 543 619 \$

Approuvé par le conseil d'administration



Président



Membre du conseil d'administration

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État des revenus et dépenses****Pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2023	2022
REVENUS		
Vente de bois	5 594 591 \$	10 943 906 \$
Sylviculture (note 9)	1 050 740	1 012 824
Frais de redevances (note 10)	242 013	301 935
	6 887 344	12 258 665
COÛT DES PRODUITS VENDUS		
Coût du bois acheté	5 594 591	10 943 906
Sylviculture (note 9)	1 050 740	1 012 824
	6 645 331	11 956 730
BÉNÉFICE BRUT	242 013	301 935
DÉPENSES		
Amortissement	2 373	2 384
Assurances (note 11)	3 291	2 684
Entretien et réparations	4 094	6 533
Frais de bureau	2 191	2 162
Frais de déplacements	15 153	10 892
Honoraires professionnels	7 808	10 005
Intérêts et frais bancaires	1 876	2 305
Publicité et promotion	7 904	6 916
Salaires et avantages sociaux	105 907	92 504
Services publics	3 458	3 387
Souscription, permis et licences	7 814	7 247
Taxes de propriété	4 795	4 494
Téléphone	1 788	1 783
	168 452	153 296
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AUTRES REVENUS	73 561	148 639
AUTRES REVENUS		
Intérêt	10 327	2 693
Recouvrement de détournement d'actifs	-	100 000
	10 327	102 693
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	83 888 \$	251 332 \$

- Page 5

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
SOLDE, début de l'exercice	1 309 950 \$	1 058 618 \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice - Page 4	83 888	251 332
SOLDE, fin de l'exercice	1 393 838 \$	1 309 950 \$

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - clients	7 009 531 \$	12 071 416 \$
Rentrées de fonds - autres	10 325	102 695
Sorties de fonds - fournisseurs et employés	(6 840 527)	(12 027 449)
	179 329	146 662
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(24 000)	(24 000)
Redevances de gestion forestière différées	(12 748)	29 506
	(36 748)	5 506
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des investissements	(105 235)	(100 857)
Acquisition d'immobilisations	(11 632)	(1 248)
	(116 867)	(102 105)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	25 714	50 063
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, début de l'exercice	783 301	733 238
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, fin de l'exercice	809 015 \$	783 301 \$
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE COMPOSE DE:		
Encaisse	784 558 \$	759 056 \$
Investissement à court terme	24 457	24 245
	809 015 \$	783 301 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord fonctionne en vertu des règlements 2005-141 et 2005-142 de la Loi sur les produits naturels pour les propriétaires et producteurs de lots boisés de la province du Nouveau-Brunswick. Les membres de l'Office ont démissionné le 27 janvier 2010. Le règlement 2005-142 a été mis en suspens par le règlement 2010-59 en vigueur le 15 avril 2010. La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick a exercé les pouvoirs de l'Office en vertu de l'ordonnance 2010-510 à compter du 3 février 2010 jusqu'au 27 mai 2014, date à laquelle l'Office a repris ses activités en vertu des règlements 2005-141 et 2013-81.

L'Office est chargé d'administrer les ventes de bois des propriétaires de lots boisés à diverses usines de pâtes et papiers et scieries. En plus des revenus résultant de ces opérations, l'Office reçoit des frais de redevances des usines pour le bois acheté directement par celle-ci. L'Office est également chargé d'administrer les opérations de sylviculture pour les propriétaires de lots boisés. L'Office est une organisation à but non lucratif et est exonérée d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de CPA Canada; Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

(a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires.

(b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports qui comprend les subventions et les redevances de gestion forestière. Les apports affectés telles que les redevances de gestion forestière sont accumulées à titre de financement différé dans l'état de la situation financière et sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports d'immobilisations sont inclus dans les apports reportés et sont amortis aux revenus au même taux et sur la même base que l'amortissement des immobilisations connexes.

Les ventes de bois et les revenus de prélèvement sont constatés lors de la livraison aux usines.

Les revenus de sylviculture sont comptabilisés lorsque la charge correspondante a été engagée.

(c) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'entité. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales estimations sont la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations.

(d) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)

(d) Immobilisations (suite)

Bâtiments	5% Dégressif
Équipement	20% Dégressif
Pavage	7% Dégressif

(e) Subvention gouvernementale

L'office comptabilise les subventions gouvernementales reliées aux dépenses courantes dans l'état des résultats à titre de revenu de subventions. Lorsqu'une subvention gouvernementale reçue se rapporte à des dépenses d'une période future, l'Office reporte la subvention et la comptabilise dans l'état des résultats au fur et à mesure que les dépenses connexes sont engagées. Lorsque la subvention gouvernementale se rapporte à l'acquisition d'immobilisations, l'Office déduit la subvention du coût des immobilisations connexes.

3. INVESTISSEMENT À COURT TERME

Les placements comprennent 20 000\$ détenus dans un certificat de placement garanti à 1.25% dont l'utilisation est restreinte. Le tiers fournisseur de service de paie exige que ce dépôt soit maintenu pour sécuriser les paiements hebdomadaires de la paie.

4. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
Comptes à recevoir - client	135 170 \$	254 222 \$
TVH à recevoir	-	3 135
	135 170 \$	257 357 \$

5. INVESTISSEMENTS

	2023	2022
Certificat de placement garanti encaissables d'un an, portant intérêt à 1.20% par année	368 125 \$	262 890 \$

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD
Notes aux états financiers
31 mars 2023

6. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	125 462 \$	- \$	125 462 \$	125 462 \$
Bâtiments	153 948	108 441	45 507	47 902
Équipement	355 224	330 946	24 278	19 450
Pavage	1 595	1 378	217	234
Enseignes	1 945	194	1 751	-
	638 174 \$	440 959 \$	197 215 \$	193 048 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Opportunités Nouveau-Brunswick, emprunt sans intérêt, garanti par une première charge flottante sur tous les actifs. Le prêt nécessite des paiements de 2 000\$ par mois.	21 000 \$	45 000 \$
Moins: Portion échéant dans l'année	21 000	24 000
	- \$	21 000 \$

Les versements de capital de la dette à long terme sont:

2024	21 000 \$
------	-----------

8. REDEVANCES DE GESTION FORESTIÈRE DIFFÉRÉES

	2023	2022
Redevances de gestion forestière différées, solde d'ouverture	78 295 \$	48 788 \$
Revenu des redevances sur la gestion forestière	134 417	167 785
Moins : Frais de gestion forestière	(145 516)	(122 926)
Plan d'exploitation sylvicole	(1 649)	(15 352)
	65 547 \$	78 295 \$

Les redevances de gestion forestière perçues doivent être utilisées uniquement pour les dépenses de gestion forestière. Le solde restant à la fin de l'exercice peut être utilisé pour les dépenses de gestion forestière futures.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD
Notes aux états financiers
31 mars 2023

9. PROGRAMME DE SYLVICULTURE

Ci-dessous, un résumé du financement reçu pour le programme de sylviculture ainsi que les coûts associés au programme.

	2023	2022
Revenus :		
Financement de la sylviculture - M.R.N.	781 334 \$	838 604 \$
Contribution des propriétaires de lots boisés - semis	33 436	35 941
Programme fédéral 2MA	88 805	-
Redevances de gestion forestière	145 516	122 927
Redevances de gestion forestière différées	1 649	15 352
	1 050 740	1 012 824
Dépenses :		
Éclaircie pré-commerciale	187 863	298 564
Nettoyage de plantation	93 553	86 122
Préparation du site	140 489	125 925
Plantation	126 644	139 864
Plantation fédérale 2MA	29 192	-
Semis	63 264	57 120
Plans de gestion	82 078	25 611
Activités de récolte alternatives	106 563	46 854
Dépenses générales et administratives	190 346	186 164
Coût des arbres Kingsclear	29 100	31 248
Gestion forestière	1 648	15 352
	1 050 740	1 012 824
	-	-
	\$	\$

10. FRAIS DE REDEVANCES

	2023	2022
Frais de redevances indirecte - Administration	90 505 \$	194 215 \$
Frais de redevances direct - Administration	149 679	107 076
Frais de redevances indirecte - Biomasse	1 595	552
Frais de redevances direct - Biomasse	168	163
Autres	66	(71)
	242 013 \$	301 935 \$

Les ventes brutes de bois et les achats liés aux activités avec certaines scieries ne sont pas inclus dans l'état des résultats. Un accord verbal est en place entre les parties exigeant uniquement le paiement de frais de redevances, ce qui représente la vente nette. Le montant de ces frais de redevances direct est inclus dans les frais de redevances constatés à l'état des résultats sous autres revenus et s'élevait à 149 679 \$ pour l'exercice (107 076\$ en 2022).

11. POLICE D'ASSURANCE

Les couvertures des polices d'assurance sont les suivantes :

	Déductible	Limite
Propriété commerciale	1 000 \$	444 960\$
Équipements	1 000 \$	100 000 \$
Responsabilité commerciale générale	2 500 \$	5 000 000 \$
Complémentaire et excédentaire	-	2 000 000 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**(a) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Office n'est pas exposé à des risques de change et de taux d'intérêt.

(b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de l'Office exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. L'Office atténue le risque de crédit associé à ses créances en surveillant activement les soldes impayés.

Des concentrations de risques de crédit existent si un certain nombre de clients sont engagés dans des activités économiques similaires ou sont situés dans la même région géographique, et indiquent la sensibilité relative de la performance de l'Office aux développements affectant un segment particulier de clients ou une région géographique. Le risque de crédit géographique existe pour l'Office en raison du fait que la plupart de ses activités sont principalement exercées dans la région nord du Nouveau-Brunswick. L'exposition au risque de crédit associée aux activités de ces clients peut être directement influencée par une dégradation des conditions économiques dans cette région.

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Pour atténuer ce risque, l'Office surveille régulièrement en interne ce niveau de liquidité.

13. MONTANTS COMPARATIFS

Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante. Ces changements n'affectent pas les résultats.